

**Objet : Feuille de route « inégalités sociales de santé »**

C'est avec l'objectif que s'est fixé la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France de réduction des inégalités sociales de santé, que nous avons décidé de nous adresser aux principaux et nombreux acteurs franciliens qui contribuent à la promotion de la santé et de vous faire connaître la démarche de « feuille de route » pour la réduction des inégalités sociales de santé.

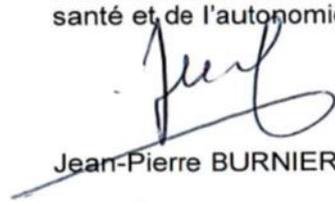
*« Les origines des inégalités sociales de santé sont multifactorielles et complexes. De nombreux facteurs, situés en amont du système de santé et liés aux conditions socio-économiques des personnes, à leur parcours de vie (personnel et professionnel), sont à l'origine des inégalités sociales de santé. Elles sont le produit des inégalités de conditions d'existence construites dès l'enfance et qui concernent l'éducation, l'emploi, le logement, le lien social, etc. »* (in « ARS - les inégalités sociales de santé » ; 2008 ; publication INPES)

Si la Région Ile de France est en moyenne riche, jeune et en bonne santé, elle est aussi la plus inégalitaire des régions françaises, inégalités qui se répercutent sur les écarts de santé entre Franciliens.

La feuille de route adoptée par la CRSA dans le cadre de la concertation sur le projet régional de santé 2018-2022, se veut une contribution simple et pratique à l'objectif de réduction des inégalités sociales de santé en Ile de France.

Il s'agit, avec cette feuille de route, de faciliter un engagement large de l'ensemble des membres de la CRSA, et au-delà de l'ensemble des acteurs franciliens de promotion de la santé (collectivités territoriales, associations, professionnels de santé, établissements, institutions de santé, autres acteurs contribuant à la santé – éducation, urbanisme et logement, transports, social...), sous les formes les plus diverses, pour réduire les inégalités sociales de santé dans notre région.

Le Président de la conférence régionale de la  
santé et de l'autonomie d'Île-de-France



Jean-Pierre BURNIER

## **La Feuille de route « inégalités sociales de santé »**

*Vous avez la possibilité, en tant que professionnel de santé, association, service, établissement, à participer, par votre activité ou votre mandat à la réduction des inégalités de santé.*

*Les cinq conditions suivantes vous sont proposées pour vous faciliter concrètement d'intégrer l'objectif de réduction des inégalités à vos actions.*

ooo

1- Enoncer – dans tout programme, projet, action de santé, mais aussi dans l'ensemble des pratiques professionnelles des acteurs de santé, l'objectif recherché de réduction des inégalités sociales de santé, et la manière dont on pense l'atteindre, ainsi que le risque de production d'inégalités et les moyens de les prévenir.

2- Disposer, et donc souvent se doter de données quantitatives ou/et qualitatives, rapportées aux appartenances sociales, à partir desquelles le projet, l'action ou les actions peuvent être proposées ou envisagées.

3- Repérer sur le « territoire d'intervention » tous les acteurs (tant du secteur santé que d'autres secteurs) concernés par l'action, le programme ou le projet de santé en vue de contacts, collaborations utiles à leur élaboration et/ou leur mise en oeuvre

4- Rechercher la participation de tous les acteurs professionnels, institutionnels, associatifs pouvant être concernés, et celle des usagers, des habitants, à toute action, projet, programme de santé à toutes les étapes de l'initiative.

5- Identifier et s'adresser aux dispositifs ou personnes ressources disponibles qui pourront aider à préciser, voire élaborer et suivre le(s) objectif(s) de réduction des inégalités. (ainsi que proposer une manière de les atteindre)